



MAIRIE de PUISEUX-EN-BRAY  
60850

Courriel : [mairie\\_de\\_puisseux\\_en\\_bray@yahoo.fr](mailto:mairie_de_puisseux_en_bray@yahoo.fr)

Téléphone : 03 44 82 64 97

Département de l'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de GRANDVILLIERS

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/07/2021**

Le neuf juillet deux mil vingt et un, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-François MOISAN, Maire.

Présents : Mrs. MOISAN, MARTINEZ, LECLERCQ.  
Mmes WIESNER, ALLART, DE ANGELIS

Absents excusés : Mr LAMY qui donne tous pouvoirs à Mr MARTINEZ pour voter en son nom.  
Mr DEGRAVE qui donne tous pouvoirs à Mr MOISAN pour voter en son nom.

Absents : BEAUCOUSIN Jean-Charles, TACK Christian, LIVET Lorry.

Secrétaire de séance : Frédéric LECLERCQ

En présence de Madame GUEULLE, secrétaire de mairie, chargée d'assister le secrétaire de séance pour la prise de notes.

Monsieur le Maire commence par faire un tour d'horizon de l'actualité municipale avant d'aborder l'ordre du jour.

Monsieur le Maire fait part au conseil d'un nouveau courrier de la part de Monsieur MAUPATE, habitant du BUT DAVID, au sujet de problèmes récurrents d'écoulement des eaux pluviales dans son terrain. Monsieur le Maire montre les photos reçues et précise qu'il va prendre rendez-vous avec la personne en charge de l'étude de la gestion des eaux pluviales de la CCPB afin de se rendre sur place et de trouver une solution provisoire et efficace.

### **Élagage :**

Monsieur le Maire informe le conseil d'un courrier reçu de Madame SURET sur un litige ayant eu lieu au hameau du Fil. Suite à l'élagage d'une haie par le fermier, les débris sont restés sur la route et ont occasionné des pneus crevés. Le fermier concerné n'a pas voulu tenir compte des griefs de Madame SURET qui s'est tournée vers la mairie. Un rappel écrit va être fait à la personne concernée afin que le problème ne se reproduise plus et qu'il ramasse les débris lorsqu'il élague ses haies.

Monsieur le Maire précise qu'un courrier va être fait au nouveau propriétaire du 2 route du fil afin de lui demander d'élaguer ses haies pour ne pas qu'il y a de soucis avec les fils téléphoniques et électriques.

L'élagage des arbres du stade est à prévoir au stade. Monsieur VUILHORGNE doit venir sur place afin de nous dire quel arbre élaguer ou abattre afin qu'il ne cause plus de dommage au réseau électrique et téléphonique en cas de tempête.

Madame BAVANT va venir couper ses arbres tombés sur le terrain du stade suite à la tempête.

### **14 juillet :**

Monsieur le Maire informe qu'il y a 30 personnes d'inscrites pour la cérémonie et le moment de convivialité. Ce moment de convivialité aura lieu à l'extérieur de la salle des fêtes si la météo le permet sinon, ce sera à l'intérieur de la salle des fêtes dans le respect des gestes « barrière ». Un rappel des consignes sanitaires a été fait aux participants.

La commande a été faite chez le traiteur, ce sera que des portions individuelles par souci de respect des « gestes barrière ».

Le rendez-vous est pris le 14 juillet à 9 h 30 pour la mise en place.

### **28 juillet : Ville à joie.**

L'animation aura lieu de 16 h 30 à 21 h.

Des flyers sont en cours d'élaboration et seront distribués dans les boîtes aux lettres prochainement.

Monsieur PERESSONI viendra avec des musiciens et un duo de chanteurs pour un concert de jazz.

Un foodtruck avec hamburgers et cochon grillé sera présent.

### **Projet Ecole :**

La SA HLM a présenté le projet aux élus le 06 juillet 2021. Les documents seront disponibles en mairie.

### **SE 60 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un rendez-vous avec le SE 60 aura lieu le 12 juillet afin d'étudier la mise en place éventuelle de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes.

### **Organisation de la mairie pour l'été :**

La secrétaire de mairie s'absente à partir du 19 juillet pour une durée minimum d'un mois.

Il n'y aura pas de permanence du secrétariat de mairie à partir du 19 juillet.

Une seule permanence des élus aura lieu tous les mardis à partir du 26 juillet.

Le retour à la normale des permanences se fera début septembre.

### **Seniors :**

Un questionnaire du Centre Social rural du Coudray-Saint-Germer en partenariat avec l'institut Unilasalle de Beauvais a été distribué par Madame ALLART et Madame DE ANGELIS dans les boîtes aux lettres des personnes de plus de 70 ans. Une réunion aura lieu le 12 juillet après-midi afin de récupérer les questionnaires et de répondre aux éventuelles questions. Un compte-rendu sera fait à la commune lorsque l'enquête sera terminée.

### **Délibération fixant les tarifs du columbarium :**

Monsieur le Maire distribue aux conseillers un tableau comparatif des tarifs des villages voisins réalisé par Madame Maureen BREEMEERSCH pendant son pass'permis.

Le columbarium est composé de 12 cases pouvant contenir 2 urnes et d'un jardin du souvenir.

Pour le jardin du souvenir, il y aura 30 dispersions de cendre maximum.

Il faut décider la durée des concessions et si ce seront des concessions familiales ou non.

Après en avoir délibéré, le conseil reporte la prise de décision, car il a besoin d'information complémentaire. (Tarif des gravures des plaques du columbarium et du jardin du souvenir.)

### **23 - 2021 – Délibération achat des plaques pour le columbarium.**

Afin de respecter une unité du columbarium, il est nécessaire de fixer les règles concernant les plaques nominatives qui seront apposées sur le columbarium.

Monsieur le Maire a demandé à la société GRANIMOND de nous faire parvenir un devis pour l'achat des plaques qui vont avec le columbarium qu'ils viennent de nous poser.

Il y a deux sortes de plaques : une petite plaque en PVC destinée au jardin du souvenir et une plaque en granit pour les cases.

Le Maire présente le devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'achat des plaques du columbarium et le devis. Il autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférant.

#### **24 - 2021 – Délibération pour le renouvellement du contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel de l'Adico.**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le contrat passé avec l'Adico pour l'accompagnement à la protection des données à caractère personnel est à renouveler.  
Ce contrat permet de désigner d'un délégué à la protection des données qui réalisera ses missions conformément au RGPD.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de renouveler le contrat pour un coût de 410.40 € par an et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférant.

#### **25 - 2021 – Délibération pour l'adoption anticipée de la M57 et le changement de logiciel du secrétariat.**

Monsieur le Maire informe que le passage à la nomenclature M57 et au Compte Financier Unique sera obligatoire au 1er janvier 2023.

L'Adico et le conseiller aux décideurs locaux nous ont fortement conseillé de procéder à ce changement de manière anticipée dès 2022.

Afin de pouvoir le faire, le logiciel du secrétariat de mairie doit être mis à niveau vers la version Cloud.

Un devis nous a été adressé par la société JVS, il s'élève à 3076.62 €.

Une récupération des données et une formation de la secrétaire de mairie seront nécessaires.

Cette formation sera faite par l'Adico pour un coût de 1000 €.

L'abonnement annuel passera de 1133.94 € à 1370.16 €, soit une augmentation de 236.22 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, par 5 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer les documents s'y afférant.

#### **Point sur les projets :**

Les travaux du columbarium sont terminés, il va falloir réfléchir aux travaux pour en faciliter l'accès.

Une étude d'architecte a été demandée afin de visualiser la faisabilité et le coût potentiel de la construction d'un garage communal sur le terrain de la salle des fêtes, de la réhabilitation de l'actuel local technique, de la construction de toilettes publiques et l'agrandissement de la cuisine de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire distribue le document aux conseillers afin qu'ils l'étudient en vue de la prochaine réunion du conseil.

La commune a reçu un courrier du conseil départemental confirmant la prise en compte de notre dossier pour la construction du city-stade. Il faut maintenant trouver son emplacement.

#### **Questions diverses :**

Monsieur DEGRAVE demande s'il est possible de réorganiser une distribution de masques pour la rentrée. Le Conseil municipal approuve l'idée.

Monsieur LECLERCQ a pris l'initiative de demander un devis pour le nettoyage du portail du cimetière. Monsieur le Maire lui répond que le devis doit parvenir à la mairie et qu'il sera étudié lors de la prochaine réunion du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05.



Le Maire,  
JF. MOISAN